

**NOTE DTN - PREPARATION CHAMPIONNAT DU MONDE D'APNEE EAU LIBRE 2022**  
**Kas (Turquie) - Du 1 au 9 octobre 2022**

**1/ Liste des sportifs proposés à la sélection en équipe de France Sénior suite aux épreuves sélectives du championnat de France d'AP EL 2022 :**

**Femmes**

Elite :

- Marianna GILLESPIE

Relève

- Eva ANDRE

**Hommes**

Elite :

- Arnaud JERALD
- Abdelatif ALOUACH

Relève :

- /

**Attention : tant que le comité de sélection ne s'est pas réuni, il s'agit d'une proposition et non d'une sélection définitive.**

Tous les sportifs qui ont participé au championnat de France et qui n'ont pas réalisé leur minima à cette occasion ont **jusqu'au 4 septembre 2022** pour justifier d'une performance à la condition que celle-ci soit réalisée lors d'une compétition officielle inscrite au calendrier de la FFESSM ou de la CMAS ou d'une fédération nationale étrangère membre de la CMAS et que cette dernière **applique le règlement international CMAS.**

Pour information, les sportifs qui ont obtenu une dérogation du DTN pour faire leur(s) minima(s) sélection sans obligation de participer au championnat de France 2022 sont :

- Alice MODOLO
- Guillaume BOURDILA
- Mathieu MARAIO

**2/ Contrôle médical**

Tous les sportifs dont la participation au championnat du Monde Sénior sera confirmée ont **l'obligation d'avoir un entretien avec le médecin** en charge des équipes de France et des collectifs nationaux d'apnée eau libre **avant le 25 septembre 2022.**

- Dc Carl WILLEM – 07 89 25 75 21 - [med-edfap-el@ffessm.fr](mailto:med-edfap-el@ffessm.fr)

### **3/ Programme**

**Il est demandé à chaque sportif proposé à la sélection de prendre l'attache des entraîneurs nationaux fédéraux (Christian VOGLER / Alban BURLET) afin de préciser :**

- **Le contenu et la dynamique de sa préparation terminale**
- **La date d'arrivée à Kas**

**Attention : il est impératif d'être sur site au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2022 à 18h.**

Les compétitions débutent le 3 octobre et se terminent le 7 octobre (départ le 8 octobre).

Christian (\*) sera présent sur site à compter du lundi 26 septembre (à confirmer) pour vous accueillir ou retrouver les sportifs qui auront fait choix de venir plus tôt à Kas. Alban arrivera le 28 septembre (à confirmer).

Ceux qui souhaitent participer au Kas Baska qui se déroulera à Kas du 28 au 30 septembre 2022 devront le signaler aux entraîneurs nationaux. La gestion des inscriptions sera à votre charge. La fédération participera financièrement selon le barème précisé dans l'annexe financière (cf. point 7).

(\*) Attention : Christian ayant fait le choix de participer au championnat du Monde Master, ce dernier ne sera pas de l'équipe d'encadrement officielle de l'équipe de France Sénior et se déplacera à ses frais à Kas. Pour autant, ce dernier a accepté d'assurer le lien dans la mesure de ses possibilités avec tous les sportifs arrivant à Kas avant la venue de l'équipe d'encadrement officielle et je l'en remercie.

### **4/ Lieu d'hébergement**

Afin de rester à proximité immédiate de la « vie » et du point d'embarquement pour circuler à pied, nous allons étudier la possibilité de nous héberger hors hébergement de l'organisation si d'aventure celui-ci était sur la presqu'île comme en 2021. Je précise que la situation financière actuelle de la fédération fait que cette option ne sera retenue qu'à la condition qu'elle soit moins onéreuse que la formule « forfait » mis en place par l'organisateur et la CMAS. Si cette option est retenue, l'objectif est d'intégrer cet hébergement dès le 26 septembre. Pour information, si nous sommes hébergés « hors organisation », un forfait de 500€ par personne nous sera facturé pour frais de participation au championnat.

### **5/ Règles**

- L'organisation du voyage pour se rendre à Kas est à la charge des sportifs
  - o Base de remboursement précisée dans l'annexe financière (cf. point 7)
- L'hébergement, la restauration et les entraînements sur site sont pris en charge par la fédération :
  - o Du 26 au 30 septembre selon le barème précisé dans l'annexe financière (cf. point 7)
  - o Du 1<sup>er</sup> au 8 octobre à 100%
- Les sportifs sélectionnés doivent obligatoirement séjourner dans l'hébergement prévu pour l'équipe de France (à défaut, leur sélection sera invalidée et les frais engagés par la fédération facturés)
- Les entraîneurs personnels et les conjoints ne sont pas autorisés à séjourner dans l'hébergement dédié à l'équipe de France
- Les entraîneurs personnels seront invités à participer à des temps d'échange et de travail selon un planning fixé par le DTN et l'entraîneur en chef

## **6/ Encadrement**

- Entraîneur en chef : Alban BURLET
- DTN

En raison de nos difficultés financières, nous sommes contraints de ne pas prendre de kinésithérapeute cette année.

## **7/ Annexe financière des prises en charges fédérales**

### **Déplacement du lieu de résidence à Kas**

- Déplacement lieu de résidence aéroport + aérien : à concurrence de 450€ aller-retour maximum
- Taxi aéroport (Dalaman ou Antalya) : à concurrence de 70€ aller-retour maximum

### **Séjour du 26 au 30 septembre (en l'absence de solution collective identifiée : cf. point 4)**

- Hébergement restauration : à concurrence de 70€ par jour maximum

### **Entraînements**

- 1 plongée quotidienne à concurrence de 40€ maximum (l'organisation du Kas Basça et du CM propose des entraînements toute la semaine à 40€)

### **Participation Kas Basça**

Conformément aux tarifs produits par l'organisation :

- Inscription à concurrence de 2 épreuves maximum soit 150€ maximum
- Entraînement officiel : à concurrence de 40€ maximum

Les frais avancés par les sportifs seront remboursés sur présentation des factures originales (envoi directement à la DTN [julia@ffessm.fr](mailto:julia@ffessm.fr))

Restant à votre disposition

Meilleures salutations sportives

Le Directeur Technique National  
Richard THOMAS



### **Copies :**

Président fédéral - Trésorier fédéral - Elue en charge du HN et de l'AN  
Président CN AP  
Présidents COREG et CR AP des Comités Régionaux des sportifs concernés  
Présidents clubs des sportifs concernés  
Entraîneurs nationaux fédéraux AP et intervenants concernés  
CTN en charge du HN et de l'AN  
Conseiller Technique Sportif des régions des sportifs concernés